



RUEIL COMMERCES PLUS  
22, place des Arts  
92500 Rueil-Malmaison  
[contact@rueilcommercesplus.com](mailto:contact@rueilcommercesplus.com)  
[www.rueilcommercesplus.com](http://www.rueilcommercesplus.com)

## Jeu Concours / Tirage au sort « LA MAGIE DES FÊTES »

### Règlement du Jeu :

#### Objet :

Disposer d'un règlement pour un jeu concours qui prendra la forme d'un grand tirage au sort intitulé « La Magie des Fêtes » organisé par l'association Rueil Commerces Plus entre le samedi 6 décembre et le samedi 27 décembre 2025 à Rueil-Malmaison.



**COUPON DE PARTICIPATION  
LA MAGIE DES FÊTES 2025**

Nom, Prénom :  
Adresse :  
Tél. :  
Mail :  
Cochez la case si vous souhaitez recevoir des mails de la part de Rueil Commerces Plus

A gagner : 1500€ de budget vacances + 1000€ de chèques cadeau  
Tirage au sort prévu le 8 janvier 2026

Le coupon devra être déposé avant le samedi 27 décembre 2025 à 18h dans l'une des urnes présentes chez les adhérents Rueil Commerces Plus participants à l'opération.  
Plus d'infos et règlement sur [www.rueilcommercesplus.com](http://www.rueilcommercesplus.com)

## Article 1 :

L'association Rueil Commerces Plus organise à partir du samedi 6 décembre un grand jeu ouvert à tous.

Pour participer, il vous suffit de vous rendre chez vos commerçants, artisans et prestataires de services adhérents à l'association Rueil Commerces Plus entre le 6 et le 27 décembre.

Ces derniers vous remettront en caisse (dans la limite des stocks disponibles) un bulletin de participation qui vous permettra de participer à notre grand tirage au sort.

Les bulletins de participation sont également délivrés sans conditions d'achat dans la limite d'un ticket par jour et par personne et dans la limite des stocks disponibles exclusivement chez les commerçants, artisans et prestataires de services adhérents à l'association Rueil Commerces Plus participant à l'opération.

Liste disponible sur [www.rueilcommercesplus.com](http://www.rueilcommercesplus.com)

Le bulletin devra mentionner vos nom, prénom, adresse, téléphone et mail.

Les bulletins dont les coordonnées ne seront pas entièrement complétées seront considérés comme nuls.

Le bulletin devra être glissé dans l'une des urnes prévues à cet effet chez les commerçants adhérents à l'association Rueil Commerces Plus participants à l'opération.

## Article 2 :

Le tirage au sort s'effectuera le jeudi 8 janvier 2026 en présence d'un ou plusieurs représentants de l'association ainsi que d'un représentant de la Ville de Rueil-Malmaison :

- Mme Carole Camus Présidente de l'association Rueil Commerces Plus et/ ou Mme Sandrine Lecavelier des Etangs, Présidente d'honneur de l'association Rueil Commerces Plus
- M. Xabi Elizagoyen, Adjoint au Maire de Rueil-Malmaison délégué aux Affaires économiques, au commerce et à l'artisanat et à l'emploi.

21 bulletins correctement complétés seront tirés au sort.

1 seul ticket par foyer ou famille pourra faire partie des 21 gagnants : si un 2<sup>ème</sup> ticket est tiré au sort mentionnant le même nom ou la même adresse qu'un ticket déjà tiré au sort, ce dernier sera considéré comme nul.

## Article 3 :

L'association Rueil Commerces Plus offre à l'occasion du tirage au sort :

### **1<sup>er</sup> lot : 1500 € pour vos prochaines vacances**

Ce lot consiste en un avoir d'une valeur de 1 500 € TTC à utiliser exclusivement auprès de l'**agence de voyages FRAM**, située **5 rue Paul Vaillant Couturier, 92500 Rueil-Malmaison**, adhérente de l'association.

Le gagnant ou son représentant légal s'il s'agit d'un enfant, pourra choisir un séjour, un voyage ou toute autre prestation proposée par l'agence FRAM selon les conditions de vente de l'agence FRAM. Validité du lot : 1 an à compter du 8 janvier 2026.

Attention, si le prix total de la prestation choisie dépasse 1 500 €, la différence restera à la charge du gagnant.

**Du 2<sup>ème</sup> au 21<sup>ème</sup> lot : 1 chèque cadeau de 50€**

Chèque valable chez les commerçants, artisans et prestataires de services adhérents à l'association Rueil Commerces Plus. Soit 20 chèques de 50€, valeur totale : 1000€.

Les chèques cadeau de 50€ ne sont pas fractionnables et doivent être utilisés en une seule fois chez les adhérents acceptant les chèques cadeau Rueil Commerces Plus dans leur établissement (liste disponible sur [www.rueilcommercesplus.com](http://www.rueilcommercesplus.com)).

Les chèques cadeau sont à utiliser avant le 30 novembre 2026.

Le nombre de gagnant sera fonction du nombre de lot à gagner soit 21.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés, ni compensés par leurs valeurs numéraires.

Concernant le 1<sup>er</sup> lot, en cas d'annulation de la prestation choisie par le gagnant chez Fram (à hauteur des 1500€ de gain) et selon les conditions de vente, cette somme, déduction faite des éventuels frais d'annulation restera en avoir pour un prochain voyage (dans la limite de validité des 1 an à compter du 8 janvier 2026).

**Article 4 :**

Le grand gagnant de ce jeu-concours sera prévenu par téléphone le 8 ou 9 janvier 2026 et les modalités de la remise officielle de son lot lui seront communiquées à ce moment-là.

Les 20 gagnants des chèques cadeau de 50€ seront quant à eux prévenus par mail le 8 ou 9 janvier. Ils pourront retirer leurs lots remis en mains propres, à partir du samedi 10 janvier 2025 munis d'une pièce d'identité à la Boutique de l'Impératrice Joséphine située place du 11 novembre pendant les horaires d'ouverture. La date limite pour retirer leur lot est fixée au 31 janvier 2026.

**Article 5 :**

L'Association des Commerçants Rueil Commerces Plus **n'intervient qu'en qualité d'organisateur du jeu et de financeur des lots.**

Elle **ne saurait être tenue responsable** :

- de la qualité, des conditions, des délais ou de toute modification des prestations réservées par le gagnant auprès de l'agence FRAM ;
- des incidents, accidents, dommages ou litiges pouvant survenir avant, pendant ou après le séjour ou la prestation choisie ;
- des conséquences liées à l'annulation ou à la modification du voyage par le prestataire ou le gagnant.

Toute réclamation relative à la prestation devra être adressée directement à l'agence FRAM, qui demeure **seule responsable** de la bonne exécution des services vendus.

## Article 6 :

L'association Rueil Commerces Plus s'engage à protéger les données à caractère personnel de tous ses utilisateurs et plus particulièrement depuis la mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

En participant à la « Magie des Fêtes », vous consentez à ce que vos données soient enregistrées dans un fichier informatisé par l'association Rueil Commerces Plus. Vos données seront conservées pendant une durée de 10 ans. Les informations nominatives collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'Association de Commerçants et Artisans de Rueil Malmaison RUEIL COMMERCES PLUS.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : Association Rueil Commerces Plus – 22, place des Arts - 92500 RUEIL MALMAISON ou par mail à [contact@rueilcommercesplus.com](mailto:contact@rueilcommercesplus.com)